

Direction générale de l'aviation civile
Direction de la sécurité de l'aviation civile
Direction technique sûreté

REGLEMENTATION SURETE

RAPPEL DES DATES D'ENTREE EN VIGUEUR DE CERTAINES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Version 6 du 03 janvier 2024

Ce document vise à rappeler les principales dates d'entrée en vigueur de mesures de sûreté qu'elles soient instaurées par la réglementation européenne ou par la législation et réglementation françaises. Il n'a pas pour vocation d'être exhaustif.

Élaboration par le pôle Référentiels et application de la réglementation de la direction technique sûreté (DT-SUR/REF)

Date d'application	Description de la mesure	Référence législative ou réglementaire
1er janvier 2019	Tous les scanners de sûreté nouvellement installés sont de norme 2	Point 12.11.2.2 du règlement (UE) 2015/1998
1er janvier 2021	Tous les scanners de sûreté nouvellement installés sont de norme 2.1	Point 12.11.2.3 du règlement (UE) 2015/1998 <i>Créé par le règlement (UE) 2019/103</i>
1er juillet 2021	Entrée en vigueur des mesures concernant les transporteurs de fret et de courrier : <ul style="list-style-type: none">- vérifications préalables et formation requises- sous-traitance	Points 6.6.1.3 à 6.6.1.5 du règlement (UE) 2015/1998 <i>Créés par le règlement (UE) 2021/255</i>

<p>1^{er} septembre 2021</p>	<p>Tous les EDS nouvellement installés sont de norme 3.</p> <p>Fin d'utilisation des EDS de norme 2.</p> <p>Possibilités d'extension pour les EDS2 déjà installés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} mars 2022 pour les aérodromes de catégorie I (01/03/2023 pour les EDS installés entre janvier 2011 et septembre 2014) - 1^{er} septembre 2022 pour les aérodromes de catégories II ou III (01/09/2023 pour les EDS installés entre janvier 2011 et septembre 2014) - 1^{er} mars 2023 pour les aérodromes de catégorie IV (01/03/2024 pour les EDS installés entre janvier 2011 et septembre 2014) 	<p>Points 12.4.2.1 à 12.4.2.5 du règlement (UE) 2015/1998 <i>Modifiés par le règlement (UE) 2021/255</i></p>
<p>31 décembre 2021</p>	<p>Mise en œuvre par l'autorité compétente de procédures pour partager des informations pour aider à la réalisation des évaluations des risques.</p>	<p>Point 1.0.6 du règlement (UE) 2015/1998 <i>Créé par le règlement (UE) 2019/1583 et modifié par le règlement (UE) 2020/910</i></p>
<p>31 décembre 2021</p>	<p>Ajout objectif pédagogique concernant la culture de sûreté, menace interne et radicalisation.</p> <p>Intégration dans les programmes de sûreté d'une politique interne appropriée et des mesures connexes pour sensibiliser le personnel à la menace interne et promouvoir la culture de sûreté.</p>	<p>Formations listées au chapitre 11 et point 11.1.11 du règlement (UE) 2015/1998 <i>Modifiés par le règlement (UE) 2019/103 et modifié par le règlement (UE) 2020/910</i></p>
<p>31 décembre 2021</p>	<p>Introduction des vérifications renforcées des antécédents et de l'obligation d'habilitation pour certaines catégories de personnes.</p>	<p>Parties 11.1, 11.5 et 11.6 du règlement (UE) 2015/1998 <i>Modifiés par le règlement (UE) 2019/103 et modifié par le règlement (UE) 2020/910</i></p> <p>Article L.6342-3 du Code des Transports <i>Modifié par la Loi n°2021-1308</i></p> <p>Articles R.6342-31 à 41 du code des transports <i>Décret 2023-1008 du 31/10/2023 (codification)</i></p>
<p>31 décembre 2021</p>	<p>Entrée en vigueur des mesures cyber pour protéger les données et systèmes contre les cyberattaques pouvant affecter la sûreté de l'aviation civile.</p> <p>Obligation de formations cyber pour certaines catégories de personnels.</p>	<p>Parties 1.7 et point 11.2.8 du règlement (UE) 2015/1998 <i>Créés par le règlement (UE) 2019/1583 et modifiés par le règlement (UE) 2020/910</i></p> <p>Articles R.6342-57 à 59 du code des transports <i>Décret 2023-1008 du 31/10/2023 (codification)</i></p>

1^{er} janvier 2022	Expiration des Scanners de sûreté de norme 1	Point 12.11.2.1 du règlement (UE) 2015/1998
1^{er} janvier 2022 - 13 octobre 2022	Évolution de la méthodologie d'IF du fret par imagerie radioscopique	Appendice 6-J de la décision C(2015)8005 <i>Créé par la décision C(2021)996</i> Article DR-6-1-4 de l'AIM DR du 11 septembre 2013 <i>Créé par l'AIM DR du 13 octobre 2022</i> DIFFUSION RESTREINTE
1^{er} janvier 2022	Entrée en vigueur du nouveau dispositif de contenu et de conception des cours basé sur des modules de compétences (MdC) et des règles d'utilisation (RdU). Autorisation du recours à la formation en ligne et à la visio-formation dans les cas déterminés par les RdU. Conformité des formations imagerie au cahier des charges fixé par le DGAC.	Article 11-2-1-3 – Contenu et conception des formations <i>Modifié par l'arrêté du 8 juillet 2021 modifiant l'AIM du 11 septembre 2013</i>
1^{er} mars 2022	Entrée en vigueur de nouvelles modalités d'accès du fret en ZSAR	Points 6.1.4 à 6.1.6 du règlement (UE) 2015/1998 <i>Créés par le règlement (UE) 2021/255</i> Point 6.1 de la décision C(2015)8005 <i>Créé par la décision C(2021)996</i> DIFFUSION RESTREINTE
1^{er} juillet 2022 - 1^{er} janvier 2024	Relèvement progressif des notes de certification (initiale et renouvellement) des agents de sûreté	Article 11-3-1 de l'AIM du 11 septembre 2013 et Appendice 11E <i>Modifiés par l'arrêté du 06 avril 2022</i>
28 juillet 2022	Entrée en vigueur du règlement (UE) 2022/1174 et de la Décision C(2022)4638 (<i>modifiant le règlement (UE) 2015/1998 et la Décision C(2015)8005</i>)	
1^{er} septembre 2022	Tous les EDS nouvellement installés sont de norme 3.1	Point 12.4.2.1 du règlement (UE) 2015/1998 <i>Modifié par le règlement (UE) 2021/255</i>
31 décembre 2022	Fin de dispense des formations approuvées avant le 1 ^{er} janvier 2022.	Article 3 de l'arrêté du 8 juillet 2021 modifiant l'AIM du 11 septembre 2013

1^{er} janvier 2023	<p>Tous les RX nouvellement installés et utilisés pour le fret et le courrier (et courrier de transporteur aérien et de matériel de transporteur aérien soumis au domaine 6) doivent être multivues.</p> <p>Possibilités d'extension :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 31 décembre 2025 pour les RX installés avant le 1^{er} janvier 2016 ; - 31 décembre 2027 ou 10 ans après installation (la date la plus proche est retenue) pour les RX installés après le 1^{er} janvier 2016. 	<p>Point 12.3.1 du règlement (UE) 2015/1998 <i>Créé par le règlement d'exécution (UE) 2021/255</i></p>
1^{er} janvier 2023	<p>Entrée en vigueur des nouvelles modalités d'IF des objets transportés lors de l'utilisation d'un RX avec TIP</p>	<p>Point 1.3.1.4 de la décision C(2015)8005 <i>Modifié par la décision C(2022)4638</i></p> <p>DIFFUSION RESTREINTE</p>
1^{er} janvier 2023	<p>Obligations de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11.2.3.9 pour les personnels (AHa et CCo) qui ont un accès non surveillé au fret et au courrier sécurisé - 11.2.3.11 pour les personnels navigants qui mettent en œuvre des mesures de sûreté en vol 	<p>Points 6.3.2.9, 6.4.2.1 du règlement (UE) 2015/1998 <i>Modifié par le règlement (UE) 2022/1174</i></p> <p>Point 11.2.3.11 du règlement (UE) 2015/1998 <i>Créé par le règlement (UE) 2022/1174</i></p>
1^{er} janvier 2023	<p>Obligation de vérification renforcée des antécédents pour les personnes qui relèvent du point 11.2.5 (« responsables de sûreté »)</p>	<p>Point 11.1.1 du règlement (UE) 2015/1998 <i>Modifié par le règlement (UE) 2022/1174</i></p>
1^{er} juillet 2023	<p>Tous les portiques de détection de masses métalliques (WTMD) nouvellement installés doivent satisfaire à la norme 1.1 ou à la norme 2.1</p>	<p>Point 12.1.2.4 du règlement (UE) 2015/1998 <i>Créé par le règlement (UE) 2022/1174</i></p>
15 mars 2023	<p>Entrée en vigueur des évolutions de l'AIM du 11 septembre 2013 apportées par l'arrêté AIM du 21 février 2023, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obligation d'un accord préalable de la DGAC pour l'installation de certains dispositifs de protection périmétrique 	
1^{er} avril 2023	<p>Entrée en vigueur des évolutions du règlement (UE) 2015/1998 et de la Décision C(2015)8005 apportées par le règlement (UE) 2023/566 du 10 mars 2023 et la Décision C(2023)1569 du 10 mars 2023 – <i>Legislative amendments (Equipements de sûreté)</i></p>	
23 décembre 2023	<p>Entrée en vigueur des évolutions des AIM du 11 septembre 2013 (public et DR) apportées par les AIM du 08 décembre 2023 (public et DR)</p>	

31 décembre 2023	Application des exigences réglementaires relatives à la cybersécurité aux opérateurs suivants : - Agents habilités exploitant un magasin (AHa) - Fournisseurs habilités (FHa)	Article 1-7-1 de l'AIM du 11 septembre 2013 <i>Créé par l'arrêté du 13 octobre 2022</i>
1^{er} janvier 2024	Les titulaires d'une licence de navigant doivent être accompagnés durant toute la durée de leur présence en (PC)ZSAR pour les besoins d'un vol, sauf s'ils sont titulaires d'une carte d'identification de membre d'équipage (CIME) ou d'un certificat de membre d'équipage (CMC)	Article 1-2-2-3 de l'AIM du 11 septembre 2013 <i>Modifié par l'arrêté du 21 février 2023</i>
1^{er} janvier 2024	Les opérateurs et leurs sous-traitants mettent en œuvre un dispositif interne de rapport et d'analyse des événements intéressant la sûreté	Articles B-3 et B-4 de l'AIM du 11 septembre 2013 <i>Modifiés par l'arrêté du 08 décembre 2023</i>
1^{er} janvier 2024	Les attestations de formation périodique hors imagerie (FPHI) doivent faire apparaître de façon distincte les informations relatives à la partie théorique et celles relatives à la partie pratique	Article 11-2-1-5 de l'AIM du 11 septembre 2013 <i>Modifié par l'arrêté du 08 décembre 2023</i>
1^{er} avril 2024	Les inscriptions aux examens de certification ADS doivent préciser [2D] ou [2D et 3D] pour l'analyse d'images	Article 11-3-2 de l'AIM du 11 septembre 2013 <i>Modifié par l'arrêté du 08 décembre 2023</i>
30 juin 2024	Expiration des vérifications des antécédents réalisées avant le 31 décembre 2021.	Point 11.1.12 du règlement (UE) 2015/1998 <i>Modifié par le règlement (UE) 2019/103 et modifié par le règlement (UE) 2020/910</i>
1^{er} janvier 2025	Passage de semestres calendaires à périodes de six mois maximum pour la périodicité des formations périodiques imagerie (FPI)	Appendice 11-B de l'AIM du 11 septembre 2013 <i>Modifié par l'arrêté du 08 décembre 2023</i>
1^{er} janvier 2025	Evolution de la certification et des modalités associées pour les instructeurs en sûreté de l'aviation civile	Articles 11-5-3 et 11-5-4 de l'AIM du 11 septembre 2013 <i>Modifiés par l'arrêté du 08 décembre 2023</i>
1^{er} septembre 2026	Tous les EDS nouvellement installés sont de norme 3.2	Point 12.4.2.1 du règlement (UE) n°2015/1998 <i>Modifié par le règlement (UE) 2021/255</i>